

**DIVERS**



**VILLE de LONGEVILLE-lès-METZ  
APPROBATION DUT PLAN  
LOCAL D'URBANISME**

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil municipal de Longeville-lès-Metz a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire. Il s'agit du document opposable en droit qui régleme le droit du sol. Il remplace l'ancien PLU qui avait été approuvé le 27 juin 2007.

La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 20 décembre 2017.

Le dossier de PLU est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi qu'en Préfecture.

Le Maire Alain CHAPELAIN

AIC00023397

**VILLE de LONGEVILLE-lès-METZ  
DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil municipal de Longeville-lès-Metz a institué un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017.

La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 20 décembre 2017.

Le Maire Alain CHAPELAIN

AIC00023398